



"(E)co-développement pour l'innovation et l'emploi dans le secteur de l'économie verte et circulaire entre l'Andalousie et le Maroc".

Contrat de subvention réf. ICMPD/2021/MPF-357-007

## RÉFÉRENCE 310/018

CAHIER DES CHARGES POUR LA CONTRACTUALISATION D'UN SERVICE COUVRANT LA LOGISTIQUE DE LA DEUXIEME RENCONTRE D'AFFAIRES MOVE GREEN A TANGER, ET LA PARTICIPATION AU FORUM D'AFFAIRES A CASABLANCA, DU 15 AU 19 MAI 2024 , DANS LE CADRE DU PROJET "*MOVE GREEN\_(E)CO-DEVELOPMENT FOR INNOVATION AND EMPLOYMENT IN THE GREEN AND CIRCULAR ECONOMY SECTOR BETWEEN ANDALUSIA AND MOROCCO*", COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE À TRAVERS LE MÉCANISME DE PARTENARIAT POUR LA MOBILITÉ (MPF) GÉRÉ PAR LE CENTRE INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES MIGRATOIRES (ICMPD). Dossier ICMPD / 2021 / MPF-357-007.

Séville, 16 avril 2024



Cofinanciado por la  
Unión Europea



Migration Partnership Facility





**Move Green**

"(E)co-développement pour l'innovation et l'emploi dans le secteur de l'économie verte et circulaire entre l'Andalousie et le Maroc".

Contrat de subvention réf. ICMPD/2021/MPF-357-007

## INDEX

1. OBJET DU CONTRAT
  2. REGIME JURIDIQUE
  3. SERVICES À FOURNIR
    - 3.1 Caractéristiques de l'offre
    - 3.2 Contenu
    - 3.3 Méthodologie
  4. DURÉE DU CONTRAT ET PÉRIODE D'EXÉCUTION
  5. LIEU ET FORME DE SOUMISSION DES OFFRES
  6. DOCUMENTATION REQUISE
  7. TRANSPARENCE
  8. FORMALISATION DU CONTRAT
  9. PROTECTION DES DONNÉES
  10. LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS
  11. ACCEPTATION DU CAHIER DES CHARGES
- ANNEXE I : CERTIFICATS/AFFIDAVITS.**

A través de:



Ejecutado por:





"(E)co-développement pour l'innovation et l'emploi dans le secteur de l'économie verte et circulaire entre l'Andalousie et le Maroc".

Contrat de subvention réf. ICMPD/2021/MPF-357-007

## 1. OBJET DU CONTRAT

Le projet "**MOVE GREEN\_(E)Co-développement pour l'innovation et l'emploi dans le secteur de l'économie verte et circulaire entre l'Andalousie et le Maroc**" (ICMPD / 2021 / MPF-357-007), cofinancé par l'Union européenne à travers le Fonds de partenariat pour la mobilité (MPF), géré par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD). Le projet a une durée de 36 mois et est mis en œuvre par un consortium dirigé par le Fonds andalou des municipalités pour la solidarité internationale (FAMSI), avec CLANER et la Fédération AN^MAR.

L'objectif global du projet "**MOVE GREEN\_(E)Co-développement pour l'innovation et l'emploi dans le secteur de l'économie verte et circulaire entre l'Andalousie et le Maroc**" est, d'une part, de promouvoir l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes marocains dans les secteurs de l'économie verte, circulaire et renouvelable à travers un processus de formation et de qualification professionnelle, contribuant ainsi, d'autre part, à la rétention des talents dans le pays d'origine et à la génération d'emplois et d'entrepreneuriat actif parmi les jeunes au Maroc. De même, le projet vise à renforcer les partenariats entre les institutions publiques et privées qui promeuvent le développement de l'économie verte, en liant la migration circulaire et les processus de co-développement avec la promotion de l'économie durable.

Les présents termes de référence ont pour objet la contractualisation d'une prestation couvrant l'ensemble de la logistique de la réunion d'affaires du projet, qui aura lieu les **16 et 17 mai 2024 à Tanger, ainsi que** la participation d'une délégation du projet au Forum d'affaires des **17 et 18 mai 2024 à Casablanca** (Maroc).

Le tout dans le cadre du projet "**MOVE GREEN\_(E)Co-développement pour l'innovation et l'emploi dans le secteur de l'économie verte et circulaire entre l'Andalousie et le Maroc**" (ICMPD / 2021 / MPF-357-007), cofinancé par l'Union européenne grâce au Fonds de partenariat pour la mobilité (MPF), géré par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) et les partenaires du FAMSI.

La contractualisation du service objet du contrat répond à la nécessité de disposer d'une entreprise chargée de fournir des services logistiques contribuant à l'organisation et au bon déroulement de la réunion d'affaires. Cette deuxième réunion d'affaires fait partie de la phase de réintégration et de transversalité du projet et se tiendra en conjonction avec des visites d'échange à des entités apparentées dans le secteur des énergies renouvelables et de la mobilité de la main-d'œuvre entre l'Espagne et le Maroc. Les services demandés concernent le transport, l'hébergement, les repas, la restauration pour le déjeuner et la pause café pendant la réunion d'affaires, le service d'hôtes et d'hôtes pendant l'événement, ainsi que la fourniture d'eau pour les participants.

A través de:



Cofinanciado por la  
Unión Europea



Ejecutado por:





**Move Green**

"(E)co-développement pour l'innovation et l'emploi dans le secteur de l'économie verte et circulaire entre l'Andalousie et le Maroc".

Contrat de subvention réf. ICMPD/2021/MPF-357-007

Il est donc nécessaire de disposer d'une société ayant la capacité d'effectuer ces tâches, comme indiqué au point 3 du présent cahier des charges.

## 2. REGIME JURIDIQUE

Le contrat visé dans les présents termes de référence est régi par les clauses qui y sont incorporées. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans le contrat susmentionné et les clauses du présent document, les dispositions du droit privé espagnol et du droit communautaire applicable s'appliquent, à l'exception de celles relatives à la préparation et à l'attribution du contrat, qui sont régies par la loi 9/2017, du 8 novembre, sur les contrats du secteur public, qui transpose en droit espagnol les directives du Parlement européen et du Conseil 2014/23/UE et 2014/24/UE, du 26 février 2014. Seront notamment pris en compte :

- la législation communautaire qui lui est applicable en ce qui concerne son financement.
- Réglementation spécifique édictée par la Communauté autonome dans l'exercice de ses compétences.
- Le titre IV du livre I du code de commerce, la loi 7/1998, du 13 avril, sur les conditions générales des contrats, et les autres règles de droit privé qui lui sont applicables en raison de son objet, en ce qui concerne les effets et la résiliation du présent contrat.
- Loi organique 1/2002, du 22 mars, régissant le droit d'association.
- Loi 4/2006, du 23 juin, sur les associations andalouses.
- Statuts du FAMSI.

## 3. SERVICES À FOURNIR

### 3.1 Caractéristiques de l'offre

L'activité fait partie du projet "**MOVE GREEN \_ (E)Co-développement pour l'innovation et l'emploi dans le secteur de l'économie verte et circulaire entre l'Andalousie et le Maroc**".

L'objectif de ces termes de référence est de passer un contrat d'assistance technique ( ) pour fournir les services suivants :

- Services liés à la logistique des participants :
  - Gestion, réservation et achat de voyages aller-retour entre l'Andalousie, Tanger et Casablanca pour un maximum de 25 à 30 personnes. Les voyages seront répartis comme suit :
    - Vols d'Andalousie vers Tanger les 15 et 16 mai, aller simple

A través de:

Ejecutado por:



Cofinanciado por la  
Unión Europea





"(E)co-développement pour l'innovation et l'emploi dans le secteur de l'économie verte et circulaire entre l'Andalousie et le Maroc".

Contrat de subvention réf. ICMPD/2021/MPF-357-007

- Vols de Casablanca vers l'Andalousie pour le vol retour les 18 et 19 mai.
- Ferries d'Algésiras/Tarifa à Tanger et retour entre le 15 et 16 mai pour l'aller et le 18 et 19 mai pour le retour.
- Billets de train aller simple de Tanger à Casablanca entre le 17 et le 18 mai.

Tous les voyages doivent être effectués en **classe économique** et avec une certaine flexibilité en fonction de la disponibilité des personnes qui voyagent.

- Les services de transfert aller-retour des participants entre le lieu d'arrivée (apt./port) et le lieu d'hébergement et/ou la gare, pour un maximum de 25-30 personnes, seront effectués en fonction des dates d'arrivée et de départ des destinations, comme détaillé ci-dessous :
  - Pour les arrivées de l'Apt à l'hôtel à Tanger entre le 15 et le 16 mai.
  - Pour les arrivées du port à l'hôtel à Tanger entre le 15 et le 16 mai.
  - Pour le transfert de l'hôtel de Tanger à la gare de Casablanca les 17 et 18 mai.
  - Pour les départs de l'Hôtel Casablanca vers l'Apt entre le 18 et le 19 mai.
  - Pour les départs de l'hôtel Casablanca vers la gare entre le 18 et le 19 mai.
  - Pour les départs de la gare vers l'Apt à Tanger entre le 18 et le 19 mai.
  - Pour les départs de la gare vers le Port de Tanger entre le 18 et le 19 mai

Les dates de départ et de retour seront flexibles en fonction des besoins des participants et de leurs transferts.

Le nombre de personnes mentionné ci-dessus doit toujours être pris en compte afin d'éviter les dépassements de coûts lors des transferts.

- Hébergement en chambre simple avec salle de bain incluse, à Tanger pour 2 ou 3 nuits (entre le 15 et le 17 mai).
- Hébergement en chambre simple avec salle de bain incluse, à Casablanca pour 1 ou 2 nuits (entre le 17 et le 18-19 mai). L'hôtel à Casablanca sera choisi le plus près possible de l'événement, qui aura lieu à l'hôtel Grand Mogador City Center.

L'hébergement est prévu pour un maximum de 40 à 50 personnes. Parmi les caractéristiques des hôtels, il est demandé que la catégorie soit entre **3/4 étoiles**, les chambres avec salle de bain privée et la possibilité de wifi.

- Services liés à la logistique de la réunion d'affaires elle-même :



Cofinanciado por la Unión Europea

A través de:



Ejecutado por:





"(E)co-développement pour l'innovation et l'emploi dans le secteur de l'économie verte et circulaire entre l'Andalousie et le Maroc".

Contrat de subvention réf. ICMPD/2021/MPF-357-007

- Salle de conférence pour environ 60-70 personnes à Tanger les 16 et 17 mai.
- Service de 2 hôtes ou hôtesses pour l'accueil des participants à l'événement, inscription à l'événement, remise des lettres de créance, feuilles d'émargement, gestion des micros pour le temps de parole, changements entre les tables rondes, levée de doutes.
- Disponibilité de l'eau pour les participants (maximum de 60-70 personnes).
- Salle de travail en groupe.
- Service de restauration pour la pause café pour un maximum de 60-70 personnes durant la matinée des 16 et 17 mai, à Tanger, sur le même lieu que l'événement.
- Service de restauration pour un déjeuner les 16 et 17 mai pour un maximum de 60-70 personnes, à Tanger, sur le même lieu que l'événement.
- Service de dîner d'affaires dans un restaurant pour un maximum de 60-70 personnes le 15 mai, en tenant toujours compte des régimes alimentaires et des allergies des participants.
- Service de traiteur pour le dîner du 16 mai à Tanger pour un maximum de 60-70 personnes, en tenant toujours compte des régimes et allergies des participants.

#### 4. DURÉE DU CONTRAT ET PÉRIODE D'EXÉCUTION

La durée du contrat s'étendra du jour suivant la signature du contrat jusqu'à l'achèvement des tâches d'exécution et de justification confiées à la (aux) société(s) attributaire(s) du contrat pour la réalisation de l'activité, la date finale d'exécution étant le **25 mai 2024**, toutes les informations étant détaillées dans le contrat correspondant.

#### 4. LE LIEU ET LES MODALITÉS D'ACCEPTATION DE L'OFFRE :

La proposition est soumise en format numérique à l'adresse suivante :

contrataciones@andaluciasolidaria.org ; l'objet doit être le suivant : "REF. 310/018 CONTRAT DE SERVICE COUVRANT LA LOGISTIQUE DE LA DEUXIEME RENCONTRE D'AFFAIRES MOVE GREEN A TANGER LES 15 ET 17, ET PARTICIPATION AU FORUM D'AFFAIRES LES 17 ET 18 A CASABLANCA EN MAI 2024".

La date limite de soumission des offres est fixée au **30 avril 2024 à 15h00** (heure espagnole).

Les offres présentées hors délai ou en dehors du circuit établi sont irrecevables.

#### 5. DOCUMENTATION REQUISE

Les documents suivants doivent être inclus dans la documentation requise, sous forme numérique :

##### A) DÉCLARATION SOUS SERMENT SIGNÉE (ANNEXE I)



Cofinanciado por la  
Unión Europea

A través de:



Ejecutado por:





Move Green

"(E)co-développement pour l'innovation et l'emploi dans le secteur de l'économie verte et circulaire entre l'Andalousie et le Maroc".

Contrat de subvention réf. ICMPD/2021/MPF-357-007

B) L'OFFRE ÉCONOMIQUE. L'offre économique doit être incluse, en exprimant sa valeur en euros. Un budget détaillé doit être présenté. Les offres s'entendent comme incluant, à tous effets, les taxes de toute nature qui sont prélevées sur les différents concepts sans qu'elles soient répercutées comme un élément indépendant. Par conséquent, la TVA et les autres taxes applicables au présent marché sont considérées comme incluses dans l'offre financière soumise. Les offres financières comportant des omissions, des erreurs ou des suppressions qui empêchent d'en connaître clairement le contenu ne seront pas acceptées, pas plus que celles qui sont considérées comme disproportionnées ou anormales.

B) OFFRE TECHNIQUE. Le soumissionnaire de cet appel d'offres doit présenter une proposition technique contenant au moins les éléments suivants :

- A. **Identification et objectif** de la proposition présentée.
- B. **Note méthodologique détaillée** avec le contenu de la formation proposée.
- C. **Présentation du curriculum de l'entreprise ou de la personne participante**, avec les œuvres jugées les plus pertinentes, le cas échéant.

Les propositions doivent être soumises en espagnol ou en français. Les informations suivantes doivent figurer dans le corps de la lettre : la référence attribuée à l'activité pour laquelle le contrat doit être attribué, le nom et le prénom du soumissionnaire ou la raison sociale et le numéro d'identification fiscale ou le code d'identification fiscale correspondant, ainsi que la désignation d'une personne de contact, le numéro de téléphone, le télécopieur et l'adresse électronique auxquels le FAMSÍ peut être contacté.

## 6. TRANSPARENCE

Dans le respect des principes de transparence, d'objectivité et de non-discrimination, sans préjudice des autres moyens de publicité, le FAMSÍ dispose d'un profil d'entrepreneur sur le site Internet de l'Association : <http://www.andaluciasolidaria.org/>.

## 7. SYSTÈME DE PROPOSITION ET D'ATTRIBUTION

La sélection de l'adjudicataire et donc l'attribution du marché se feront conformément aux indications et critères énoncés dans le présent cahier des charges, avec plusieurs critères d'attribution.

Le FAMSÍ a le pouvoir discrétionnaire d'attribuer le marché à l'offre la plus avantageuse conformément aux critères ou de déclarer l'attribution nulle, sans donner de droits aux soumissionnaires.

A l'issue du délai de réception des offres, les dossiers reçus seront examinés.

Si l'Autorité le juge approprié, un délai peut être accordé pour remédier aux défauts matériels constatés dans la documentation reçue. Le délai de rectification des erreurs sera déterminé par

A través de:



Cofinanciado por la Unión Europea



Migration Partnership Facility



International Centre for Migration Policy Development



Fondo Andaluz de Municipios para la Solidaridad Internacional

Ejecutado por:



ASOCIACIÓN DE ENERGÍAS RENOVABLES DE ANDALUCÍA



FEDERACIÓN DE COLECTIVOS LOCALES DEL NORTE DE MARRUECOS Y ANDALUCÍA  
فدرالية أعمار، الجماعات المحلية لشمال المغرب و الأندلس



Move Green

"(E)co-développement pour l'innovation et l'emploi dans le secteur de l'économie verte et circulaire entre l'Andalousie et le Maroc".

Contrat de subvention réf. ICMPD/2021/MPF-357-007

L'Organisme et ne pourra être supérieur à 10 jours ouvrables ni inférieur à 3 jours. Une fois la procédure décrite ci-dessus achevée, la proposition d'attribution sera faite, conformément aux critères établis dans le présent cahier des charges.

L'adjudicataire doit présenter les justificatifs d'accréditation exigés dans le présent dossier, en particulier ceux relatifs aux obligations fiscales et de sécurité sociale et à la conformité des dettes fiscales avec la Communauté autonome d'Andalousie, si l'entité a un siège social en Andalousie et/ou une filiale, une succursale ou un établissement similaire. Le délai est de 10 jours ouvrables au maximum. Si, à l'issue de cette période, la documentation requise n'a pas été fournie, il sera considéré que l'attribution a été abandonnée et l'organisme adjudicateur procédera à l'attribution provisoire à la proposition suivante la mieux évaluée.

Après vérification de la documentation susmentionnée, l'attribution sera proposée à l'organisme responsable du Fonds, conformément à son organigramme opérationnel, dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la présentation des pièces justificatives. Les soumissionnaires et les adjudicataires seront informés des différentes étapes de la procédure d'attribution.

Les offres des soumissionnaires sont évaluées conformément aux critères décrits dans la proposition d'attribution. Les critères objectifs à utiliser pour évaluer les offres soumises sont les suivants :

CRITÈRES	SCORE
Proposition financière, y compris toutes les taxes, en particulier la TVA.	55 points (maximum)
Proposition d'amélioration des services inclus.	15 points (maximum)
Expérience antérieure de l'entreprise dans le secteur couvert par le présent appel d'offres.	15 points (maximum)
Critères sociaux et de durabilité.	15 points (maximum)
<b>Total :</b>	<b>100 points</b>

### 8. FORMALISATION DU CONTRAT

Le contrat est formalisé par écrit dans un délai maximum de 15 jours ouvrables à compter de la réception de la notification d'attribution. L'adjudicataire, le contractant, peut demander la transformation du contrat en acte public, à ses frais.

Si, dans le délai fixé ci-dessus, le contractant ne respecte pas les exigences nécessaires à la formalisation du contrat ou si le contrat n'est pas formalisé pour une raison quelconque imputable au contractant, le FAMSI peut accepter la résiliation du contrat, en indemnisant le Fonds pour les dommages causés, et l'Association peut contracter pour le même objet.

A través de:

Ejecutado por:



Cofinanciado por la Unión Europea





**Move Green**

"(E)co-développement pour l'innovation et l'emploi dans le secteur de l'économie verte et circulaire entre l'Andalousie et le Maroc".

Contrat de subvention réf. ICMPD/2021/MPF-357-007

Le coût final du service peut être plus ou moins élevé en fonction des besoins réels de la logistique de l'événement.

## 9. MODE DE PAIEMENT

Le prix total du contrat, y compris toutes les taxes et tous les frais qui peuvent résulter de l'exécution du contrat, est payé par virement bancaire dans les délais fixés dans le contrat.

## 10. PROTECTION DES DONNÉES

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (GDPR), vous donnez votre consentement exprès et sans équivoque au traitement de vos données personnelles. Vos données seront incluses dans un fichier dûment enregistré auprès de l'Agence espagnole de protection des données, et l'ASOCIACIÓN FONDO ANDALUZ DE MUNICIPIOS PARA LA SOLIDARIDAD INTERNACIONAL, avec le code d'identification fiscale G14565329, et l'adresse Avenida El Brillante nº177, Córdoba, 14.012, sera responsable de ce fichier. L'objectif est la gestion et le contrôle corrects des relations commerciales contractées et la transmission d'informations par la FAMSI sur les processus contractuels ouverts.

La politique de confidentialité et de protection des données de FAMSI peut être consultée à l'adresse suivante : [http://www.transparenciafamsi.org/lssice\\_1opd](http://www.transparenciafamsi.org/lssice_1opd)

Le contractant peut exercer les droits accordés par le RGPD par le biais d'une communication adressée à :

RECRUTEMENT

ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS ANDALOUSES FONDS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE  
(FAMSI)

Avda. del Brillante, numéro 177  
14012 Cordoba

Ou par courrier électronique : [contrataciones@andaluciasolidaria.org](mailto:contrataciones@andaluciasolidaria.org)

Le contractant s'engage à maintenir une confidentialité et une réserve absolues à l'égard de toute information ou donnée qu'il obtient ou pourrait obtenir au cours du processus de passation du présent contrat, ainsi que de toute information relative à l'exécution du contrat lui-même. Il doit notamment respecter les garanties et limitations imposées par le RGPD en matière de traitement des données à caractère personnel.

De même, le contractant s'engage à respecter la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel dans l'exercice de son activité professionnelle, en ce qui concerne les données

A través de:



Cofinanciado por la  
Unión Europea



Fondo Andaluz de Municipios  
para la Solidaridad Internacional





**Move Green**

"(E)co-développement pour l'innovation et l'emploi dans le secteur de l'économie verte et circulaire entre l'Andalousie et le Maroc".

Contrat de subvention réf. ICMPD/2021/MPF-357-007

auxquelles il peut avoir accès dans le cadre de l'exécution de l'objet du marché. Dans ce contexte, il accepte la déclaration/conformité à la réglementation sur la protection des données à caractère personnel figurant à l'annexe I.

## 11. LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS

Le contractant s'engage à maintenir une confidentialité et une réserve absolues à l'égard de toute information ou donnée qu'il obtient ou pourrait obtenir au cours du processus d'attribution du présent contrat, ainsi que de toute information relative à l'exécution du contrat lui-même. En particulier, il doit respecter les garanties et les limitations, en ce qui concerne le traitement des données à caractère personnel, imposées par la loi organique 3/2018, du 5 décembre, sur la protection des données à caractère personnel et la garantie des droits numériques, le décret royal 1720/2007 du 21 décembre, qui développe la loi organique 15/1999 susmentionnée, ainsi que par le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE.

## 12. ACCEPTATION DU CAHIER DES CHARGES

La participation à cet appel d'offres implique l'acceptation du présent cahier des charges, ainsi que le respect des exigences et obligations légales applicables.



Cofinanciado por la  
Unión Europea



A través de:

Ejecutado por:



"(E)co-développement pour l'innovation et l'emploi dans le secteur de l'économie verte et circulaire entre l'Andalousie et le Maroc".

Contrat de subvention réf. ICMPD/2021/MPF-357-007

### ANNEXE I. CERTIFICATS/AFFIDAVITS

M./M. ....  
.....avec  
DNI/NIF.....como.....representatif de  
l'entité..... avec  
CIF.....

DÉCLARE SOUS VOTRE RESPONSABILITÉ : (cochez tout ce qui s'applique)

Que l'entité que je représente dispose d'une capacité de gestion technique et financière suffisante pour l'exécution du projet correspondant.

Que l'entité que je représente est enregistrée et inscrite dans l'épigraphe correspondante de l'impôt sur les activités économiques et qu'elle est à jour de son paiement.

que l'entité que je représente est à jour de ses obligations fiscales, en fournissant un certificat délivré par l'agence fiscale.

Que l'entité que je représente est à jour de ses obligations en matière de sécurité sociale, en fournissant un certificat délivré par la Trésorerie générale de la sécurité sociale.

Que l'entité que je représente ne fait l'objet d'aucune des interdictions d'être bénéficiaire, conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi 38/2003, du 17 novembre, loi générale sur les subventions et aux dispositions de l'article 2 du présent arrêté.

L'entité que je représente se soumet à la juridiction des cours et tribunaux de tout ordre, pour tous les incidents pouvant découler directement ou indirectement du contrat, en renonçant, le cas échéant, à toute compétence juridictionnelle qui pourrait lui correspondre.

Je/Nous, soussigné(s), DÉCLARE(ons) l'acceptation inconditionnelle et le respect de ce document sans exception, ainsi que l'exactitude et la véracité de tous les documents soumis et le fait qu'ils remplissent toutes et chacune des conditions de passation de marché.

Sur ....., 2024.

Signature

A través de:



Cofinanciado por la Unión Europea



Ejecutado por:

